

Monsieur Marc Janssen
Président
Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
13, Boulevard de l'Impératrice
1000 Bruxelles

Monsieur le président,

La CRAXX, la Coordination des Radios Associatives et d'Expression, se permet de réagir à son tour à la consultation publique sur le développement de la radio numérique terrestre, afin d'appuyer les réponses que ses membres y ont apporté individuellement. S'il appartient à chaque radio de définir son avenir (passage au numérique ou non) et d'identifier la couverture souhaitée en DAB(+), la CRAXX se permet revendiquer un espace pour chaque radio associative sur les multiplexes numériques provinciaux, et ceci avec un débit audio d'au moins 56 kbps.

Il nous paraît également nécessaire d'étendre le soutien des autorités publiques pour les radios reconnues associatives et d'expression afin que les coûts de diffusion de leurs programmes soient pris en charge par le FACR. Les investissements nécessaires seraient impossibles à assumer par nos membres, et les subsides versés aux radios reconnues ne devraient pas servir à financer les aspects techniques de la diffusion, mais plutôt à maintenir leur statut.

Une fois l'appel à candidatures lancé, les radios de la CRAXX envisagent également de proposer un nouveau programme à couverture communautaire, auquel toutes ces radios contribueraient.

En restant à votre disposition pour de plus amples informations, nous vous prions d'agréer, monsieur le président, l'expression de nos salutations distinguées.

Patrick Besure, Fred Cools, Philippe Delchambre, Georges Kohnen
Administrateurs CRAXX a.s.b.l.